



## SOUSSION

### VENTE DE L'ANCIEN VÉHICULE D'URGENCE



## VENTE DE L'ANCIEN VÉHICULE D'URGENCE INSTRUCTIONS POUR SOUMISSIONNER

La Municipalité de Ste-Lucie (Service Incendie Ste-Lucie/Lac- Frontière) désire se départir d'un véhicule Ford Van 2001, 7.3 litres diesel, 228 418km au compteur, lequel est décrit comme suit :

- A servi d'ambulance dans sa première vie;
- A servi par la suite de véhicule d'urgence pour le service de premiers répondants et d'incendie de Ste-Lucie/Lac-Frontière;
- A été entreposé à l'intérieur la plupart de sa vie, que depuis la mi-décembre 2020 qu'il est à l'extérieur;
- Numéro de série du véhicule : 1FDSS34F41HA72868

Toute personne intéressées à acquérir ce véhicule doit se procurer le formulaire de soumission disponible aux bureaux de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard situé au 21, Route des Chutes à Ste-Lucie-de-Beauregard, GOR 3L0 ou en faire la demande par téléphone au (418) 223-3122 #1 et on pourra vous l'envoyer par courriel.

Le formulaire de soumission dûment rempli doit être déposé dans une enveloppe scellée au bureau de la Municipalité **avant 11h , le vendredi 16 avril 2021**, avec l'inscription suivante :

« Soumission pour Ford Van 2001 »

Le véhicule est vendu tel que vu, sans aucune garantie de la part de la Municipalité.

Le véhicule est disponible pour inspection sur rendez-vous seulement. L'inspection du véhicule doit avoir lieu avant le dépôt de l'offre par le soumissionnaire.

**Aucune offre inférieure à 5 000\$** ne sera acceptée. Le véhicule sera attribué à la personne ayant soumissionné le meilleur prix. Le prix soumissionné doit être sans taxes. Ces dernières seront ajoutées uniquement lors de la transaction finale.

Le soumissionnaire, par le dépôt de son offre, s'engage à acheter le véhicule et à signer les documents requis pour transfert de propriété advenant que son offre d'achat soit acceptée par la municipalité. Le soumissionnaire s'engage également à payer le prix du véhicule offert, les taxes, tous les frais liés au transfert de propriété et autres frais afférents, soit en argent comptant, par chèque certifié au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard ou par paiement internet, dès la signature des documents requis pour le transfert de propriété.

Le soumissionnaire s'engage à le repeindre et à ôter les lumières d'urgence. Le véhicule n'est maintenant que plaqué commercial et non, véhicule d'urgence.

Pour de plus amples informations ou pour un rendez-vous pour une inspection du véhicule, veuillez contacter Bianca Deschênes au numéro de téléphone (418) 223-3122 #1, ou par courriel à l'adresse suivante : [dg@sainteluciedebeauregard.com](mailto:dg@sainteluciedebeauregard.com).